

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture

Service d'économie rurale

### Application mobile

# Suivi des surfaces – Transmission de photos

Démarche électronique dans MyGuichet.lu

# Manuel utilisateur

### Table des matières

1	Présentation de l'application	2
2	Introduction	3
2.1	Généralités et personnes de contact	3
2.2	Qui peut prendre les photos ?	3
2.3	Recommandations pour l'utilisation des navigateurs Internet	4
3	Espace professionnel et codes d'activation dans MyGuichet.lu	5
3.1	Mettre en place mon espace professionnel sur mon ordinateur	5
3.2	Saisir le code d'activation	8
3.3	Gérer le profil de mon entreprise	11

# 4 Coupler mon espace professionnel avec mon smartphone ou ma tablette 13

4.1	Télécharger l'	application mobile MyGuichet.lu	13
4.2	Couplage par	code QR	13
	4.2.1	Etapes à réaliser sur ordinateur	13
	4.2.2	Étapes à réaliser sur smartphone ou tablette	15
4.3	Couplage ave	c LuxTrust Mobile ou Luxtrust Scan	19

5	Le formulai	re SER – Suivi des surfaces – Transmission de photos	23
5.1	Introduction -	Le système de suivi des surfaces (AMS)	23
5.2	Etapes de la Pr	ise de Photos	24
	5.2.1	Types de photos à prendre	24
	5.2.2	Information de l'exploitant	25
	5.2.3	Visualiser les demandes	26
	5.2.4	Sélectionner une parcelle	27
	5.2.5	Saisir des informations sur la parcelles	28
	5.2.6	Prendre ou joindre une photo	29
	5.2.7	Transmettre la réponse à l'administration.	34
5.3	Que faire lorsq	ue vous n'avez pas de réseau ?	36

### **1** Présentation de l'application

La démarche de demandes de prises de photos géoréférencées SER – Suivi des surfaces – Transmission des photos est utilisée par les exploitants de parcelles agricoles et viticoles au Luxembourg ainsi que par les agents de l'unité de contrôle à l'aide de leur smartphone ou tablette pour prendre et transmettre sur demande du Service d'économie rurale des photos géoréférencées dans le cadre des demandes d'aides financées par l'Union Européenne. Ces formulaires sont intégrés sous forme de démarche accessible depuis le portail MyGuichet.lu du Luxembourg à partir d'un espace professionnel certifié et autorisé à transmettre une déclaration pour une exploitation particulière ou de l'application MyGuichet.

A l'aide de données spatiales et alphanumériques initialisées sur base des déclarations des surfaces de la campagne en cours, l'utilisateur y a la possibilité de prendre des photos géoréférencées et de renseigner des informations sur des parcelles pour lesquelles la culture déclarée n'a pas pu être détectée par le système de suivi des surface (AMS).

Le système de suivi des surfaces couvre 100% des surfaces agricoles déclarées et se base sur les données satellites Copernicus, qui sont prises à des intervalles réguliers et analysées automatiquement. Les données de télédétection des satellites Sentinel-1 (radar) et Sentinel-2 (optique), les données satellitaires à haute résolution (VHR) ou les photos aériennes sont utilisées à cet effet.

Sentinel-2 prend des images d'une résolution de 10 x 10 m tous les 3 à 5 jours. Les satellites Sentinel-2 ne fournissent des données que lorsque le ciel n'est pas nuageux, contrairement aux données radar de Sentinel-1, qui donnent des résultats même lorsque le ciel est couvert.

Comme les données Copernicus sont accessibles au public, elles peuvent être consultées par exemple sur le site <u>www.sentinel-hub.com</u>.

Les cas d'usage suivants sont analysés :

- 1) Division et déclaration correcte des délimitations des parcelles agricoles
- 2) Vérification du type de culture
- 3) Vérification de l'activité agricole minimale
- 4) Détection des récoltes et des retournements de prairies permanentes

La démarche « SER – Suivi des surfaces – Transmission des photos » est divisée en plusieurs sections déclaratives ou informatives que l'utilisateur doit parcourir et compléter intégralement avant de pouvoir la finaliser et comporte une section de prise de photo comprenant des aides à la prise de photo intégrant des éléments de réalité augmentée.

Finalement, l'utilisateur joint la photo prise et la transmet à l'administration pour traitement. L'utilisateur peut également joindre une photo prise en avance.

### 2 Introduction

#### 2.1 GENERALITES ET PERSONNES DE CONTACT

L'accès aux formulaires de demande permettant de prendre et transmettre sur demande du Service d'économie rurale des photos géoréférencées s'effectue à partir d'un espace professionnel certifié depuis le portail du guichet unique du Luxembourg ou de l'application MyGuichet.

Pour pouvoir accéder aux formulaires, l'utilisateur ou son mandataire doit avoir créé son espace professionnel dans le portail et l'avoir fait certifié à l'aide des codes d'activation qui ont été envoyés à cette fin par lettre postale à tous les titulaires d'une exploitation enregistrée au MAVDR. Cette lettre contient deux types de codes d'activation : Le code d'activation destiné au titulaire lui-même et celui que celui-ci peut, s'il le souhaite, transférer à son mandataire afin qu'il puisse effectuer une déclaration en son nom pour l'exploitation concernée.

Le code d'activation est le même pour toutes les démarches agricoles, notamment la demande d'aide géospatiale agricole et/ou viticole.

Pour pouvoir répondre à une demande de prise de photos (demande de justificatifs), les conditions suivantes doivent donc avoir été réunies :

- Disposer d'un certificat LuxTrust permettant de se connecter à MyGuichet.lu,
- Disposer d'un espace professionnel certifié pour l'exploitation via le code titulaire.

Les codes d'activation ont une durée de validité de 6 ans. Peu avant l'expiration de cette période, de nouveaux codes sont envoyés d'office aux utilisateurs. Pour toute question concernant les codes d'activation, veuillez-vous adresser aux fonctionnaires compétents :

Nom	Téléphone	E-mail
Joris DE TOFFOL	247-72558	
Thibault CASTIN	247-72596	ama@aar atat lu
Claudine SCHMIT	247-72587	ams@ser.etat.iu
Georges THEWES	247-82575	

#### 2.2 QUI PEUT PRENDRE LES PHOTOS ?

La demande de prise de photos est toujours transmise au propriétaire (mandat principal ; voir page 10) de l'espace professionnel de l'exploitation. Pour pouvoir utiliser l'application il est donc indispensable de certifier son espace professionnel à l'aide de son code d'activation titulaire reçu de la part du Service d'économie rurale.

Tous les utilisateurs qui ont accès à l'espace professionnel de l'exploitation, verront aussi la demande de prise de photo et peuvent, lorsque leur portable est couplée à MyGuichet.lu, répondre à la demande.

Le chef d'exploitation a la responsabilité de répondre à la demande de prise de photo. Qui en fin de compte se charge de prendre la photo et la transmet au Service d'économie rurale est à clarifier entre le chef d'exploitation et toutes les personnes ayant accès à l'espace professionnel de l'exploitation.

Le chef peut aussi mandater une personne extérieure à son exploitation via un code mandataire. Le mandataire n'a accès qu'aux démarches pour lesquelles il a reçu un mandat. Pour la démarche de prise

de photos géoréférencées le même code mandataire est valable que pour la demande d'aide géospatiale agricole et viticole. Votre mandataire pour cette démarche pourra donc aussi voir la demande de prise de photos géoréférencées. Le cas échéant, clarifier qui prends les photos.

Des explications détaillées relatives aux codes mandataires sont décrites à la page 10.

#### 2.3 RECOMMANDATIONS POUR L'UTILISATION DES NAVIGATEURS INTERNET

L'utilisation du formulaire électronique est possible avec les navigateurs Internet les plus courants (Firefox, Chrome, Edge, Safari). Nous recommandons d'utiliser la dernière version disponible. Les versions obsolètes peuvent entraîner des problèmes d'affichage. Vous trouverez des informations détaillées à ce sujet sur la page :

https://renow.public.lu/fr/guides-pratiques/accessibilite/compatibilite-browser.html

### 3 Espace professionnel et codes d'activation dans MyGuichet.lu

Dans ce chapitre, vous trouverez un résumé des différentes étapes pour créer un espace professionnel, ainsi que pour saisir le code d'activation. Des explications détaillées à ce sujet et sur l'utilisation de MyGuichet.lu en général peuvent également être consultées sur :

https://guichet.public.lu/de/citoyens/support/aide.html.

Aide tout en bas de la page d'accueil de guichet.public.lu)



Normalement, vous disposez déjà un espace professionnel pour la soumission annuelle de la démarche SER - *Demande surfaces/Recensement viticole* auprès du Service d'économie rurale. Utilisez cet espace professionnel également pour la démarche *SER - Suivi des surfaces – Transmission de photos.* 

Si tel n'est pas le cas, assurez-vous que votre code d'activation titulaire est toujours valide (période d'activation non périmée). Si ce n'est plus le cas, veuillez-vous adresser aux agents en charge (voir ci-avant).

#### 3.1 METTRE EN PLACE MON ESPACE PROFESSIONNEL SUR MON ORDINATEUR

Après avoir tapé « https://guichet.public.lu », vous arrivez sur la page d'accueil de Guichet.lu. Choisissez la langue souhaitée en haut à gauche. Connectez-vous en cliquant sur ce bouton.



- Guichertu -	yens 📋 Entreprise	s Facile à lire		Se co	nnecter	FR DE EN
Démarches par thématique \vee	Actualités	Événements de la vie	Rechercher sur le site	Q	Aide	Contact
CARGE A	Talas	North 1				
1					16 HTT	
	-	12.11				
Trouvez facilemer	at et raniden	ment les information	ns que vous soubaitez			
Trouvez facilemer	nt et rapiden	nent les information	ns que vous souhaitez			E C
Trouvez facilemer Recherche par mots-clés	nt et rapiden	nent les information	ns que vous souhaitez		Voir nos pages e Facile à lire	" 📲
Trouvez facilemer Recherche par mots-clés Rechercher parmi les démarches	nt et rapiden	nent les information	ns que vous souhaitez		Voir nos pages e Facile à lire	- <b>2</b>

Vous arriverez ensuite sur cette page. Connectez-vous.



Après vous être connecté à l'aide de votre certificat LuxTrust, vous allez maintenant configurer votre espace professionnel. Pour cela, cliquez sur :

Gérer mes espaces

				3
MyGuichet.lu		COUPLAGE MOBILE V Georges Th	extionné G   FR DE EN	
Sélectionner un espace				
Vous disposez de plusieurs espaces sur MyGuichet.lu. Veuillez sélectionner l'espa	ice dans lequel vous souhaitez	réaliser des démarches administratives.		
Espace privé		Espaces professi	onnels	
Vous n'êtes titulaire d'aucun espace privé.	$\otimes$	Alles Guddes fir op d'Schmir	Identifiant d'espace : PM-18V7UN []]	
			Mantificat d'annas s	
		LEO4CAP mobile - Titulaire 1	PM-Y281Z4	
		LEO4CAP mobile - Titulaire 2	Identifiant d'espace : PM-T771QW []	
		Voir plus		
	Chrose mar			
	Gerer mes	espaces		

Pour saisir les données requises, cliquez sur :



Espace profe	essionnel
Saisissez l'intitulé	affiché pour identifier votre espace pro
Intitulé de l'espac	e professionnel * : 🕕
Signalétique	e de la personne morale, d'un indépendant ou d'une association
Saisissez les infor	mations concernant votre personne morale
Dénomination / R	aison Sociale * : 🕕
Vos informa	tions utilisateur
Nom :	
Nom :	
Nom : Prénom :	
Nom : Prénom :	
Nom : Prénom : Votre e-mail * :	
Nom : Prénom : Votre e-mail * :	

Saisissez toutes les données nécessaires et terminez vos saisies en cliquant sur :



Vous arrivez maintenant sur la page principale de votre nouvel espace professionnel.

Mes démarches Mes données professionnelles Mes c	ommunications
on espace professionnel	
Mes démarches Suivez vos démarches en cours ou créez une nouvelle depuis le catalogue. + Nouvelle démarche	A corriger     Complétez votre profil pour accélérer encore le
Mes données professionnelles Retrouvez ici les sources authentiques provenant des administrations.	remplissage des formulaires administratifs.
Mes communications Consultez vos communications échangées avec les administrations.	Communications non lues Mes documents
Mes rendez-vous Retrouvez ici les rendez-vous avec les administrations.	Stockez et retrouvez les documents que vous souhaitez utiliser ultérieurement pour vos futures démarches.

#### 3.2 SAISIR LE CODE D'ACTIVATION

Tant que vous n'avez pas saisi votre code d'activation, le processus de demande n'est pas présent dans la liste des démarches.

Dans la barre de menu (en haut de la page principale de l'espace professionnel), sélectionnez la section



Vous accédez ainsi aux données professionnelles de votre exploitation.

Ou directement en cliquant au milieu de la page sur « Mes données professionnelles » :

Retrouvez ici les sou	ces authentiques provenant des	administrations.	

Mes démarches	Mes d	onnées professionnelles Mes commu	unications			
eil > Mes données professionnelles						
es données profession	nelles					
ectionnez une source authent	ique dans	e catalogue				
données présentées dans cette sectio	n sont des do	nnées concernant votre entreprise et qui sont rens	eignées auprès des administrations et organ	ismes publics		
Jonnées pourront être utilisées pour	prė-remplir v	os démarches en ligne afin de vous faciliter la saisi	e.	lo d'accàs pás	accaira pour concultor cotto cource a	thantique (A)
				Source authe	ntique disponible (code d'accès déjà	renseigné) 📀
Agriculture. Sylviculture &		Élections sociales	Énorria	4	Fiscalitá	(E)
/iticulture	53		Energie	57	Fiscalite	u≣€
					Test d'ExactSource (FR)	
Enregistrement des codes	۲				Test SubSource FR	
d'accès					Fiches de retenue d'impôt	(*)
<ul> <li>Tracage de bétail</li> </ul>		Enregistrement des codes     d'accès	<ul> <li>Mes certificats de performance énergétique (CPE) authentifiés</li> </ul>		<ul> <li>Régime particulier PME</li> <li>Documents TVA</li> </ul>	¥
<ul> <li>Traçage de bétail</li> <li>SER - Photos pour suivi des surfaces (AMS)</li> </ul>						
<ul> <li>Traçage de bétail</li> <li>SER - Photos pour suivi des surfaces (AMS)</li> </ul>						
Traçage de bétail     SER- Photos pour suivi des     surfaces (AMS)	0.6K	Ressources humaines (19)	Santé & Sécurité sociale	<u>л</u>	Sécurité alimentaire	
Traçage de bétail     SER - Photos pour suivi des     surfaces (AMS)  oisirs	Bo	Ressources humaines 🛛 🔕	Santé & Sécurité sociale	¢	Sécurité alimentaire	

Cliquez sur « Enregistrement des codes d'activation » :



Vous accédez alors à la page de saisie du code d'activation.

				Signalétique	Utilisateurs	Certifications
Service d'Economie Rurale -	Certification dema	nde d'aide géo	spatiale agricol	e et viticole		
Mandat principal						
Vous souhaitez accéder aux données certifiées de	votre société à partir de votre es	pace professionnel.				
En validant ce code, tous les utilisateurs de cet es	ace professionnel auront accès	ces informations.				
Code d'accès Titulaire *						
Ajouter						
Mandats obtenus						
	- ollow owk					

On fait ici une distinction entre Mandat principal et Mandats obtenus :

Mandat principal

Vous introduisez ici votre code personnel si vous établissez vous-même votre demande de surfaces. Cela vaut également pour les membres de la famille qui sont inscrits sur l'exploitation. Les autres personnes doivent utiliser le code conseiller.

Sur « mon profil d'espace » de votre espace professionnel, vous pouvez, en tant qu'administrateur, aussi ajouter des utilisateurs (voir 3.3 Gérer le profil de mon entreprise).

Mandats obtenus

Si vous avez chargé une personne de confiance ou un conseiller d'établir votre demande de surfaces, celuici/celle-ci aura inscrit le code mandataire dans ce champ dans son espace professionnel.

En accédant aux données de votre entreprise via son domaine professionnel, il verra la demande de prise de photos, **mais ne sera pas informé automatiquement** comme c'est le cas pour les utilisateurs ajoutés à l'aide du mandat principal par l'administateur.

#### Clarification sur le thème « mandataire » :

Par « mandataire », on entend non seulement les conseillers et les services de conseil, mais aussi, de manière générale, des personnes de confiance. Il peut s'agir par exemple de membres de la famille ou de connaissances. Nous vous recommandons de lui donner toutes les indications nécessaires pour remplir la démarche.

En effet, n'oubliez pas que l'exploitant reste toujours responsable des informations qu'il fournit dans sa démarche administrative. C'est pourquoi nous vous conseillons de clarifier les tâches confiées au sein de votre exploitation.

Les certifications permettent de gérer les mandats en introduisant les codes des conseillers. Le même code conseiller que celui de la demande de surface est valable pour l'application mobile Suivi des surfaces - transmission des photos.

#### **3.3 GERER LE PROFIL DE MON ENTREPRISE**

Une fois que vous avez créé un espace professionnel, vous avez la possibilité de **compléter et gérer le profil de votre entreprise** (ou de celle pour laquelle vous avez le pouvoir d'agir) afin qu'il soit plus adapté à vos besoins. Le profil se compose de 3 sous-rubriques :

- la fiche signalétique ;
- les utilisateurs ;
- les certifications.

Si vous travaillez à plusieurs au sein d'un même espace professionnel, tous les utilisateurs qui ont le rôle d'administrateur peuvent également compléter et gérer le profil de l'entreprise.



Les espaces professionnels sont **collaboratifs**, c'est-à-dire qu'en tant qu'administrateur vous pouvez inviter d'autres personnes (par exemple les personnes déclarées sur l'exploitation auprès du CCSS) à rejoindre votre espace. Elles peuvent ainsi, selon le rôle qui leur est attribué, gérer des démarches administratives en ligne au sein d'un même espace.

Des informations plus détaillées sur comment gérer le profil de mon entreprise peuvent être trouvées sur Guichet.lu :

#### https://guichet.public.lu/fr/citoyens/support/aide/myguichet/mon-profil-pro.html

Ces personnes recevront le message de la part du Service d'économie rurale vous informant que vous avez reçu une communication de la part du Service d'économie rurale et vous êtes invité à la consulter sur votre espace professionnel de MyGuichet.lu, lorsqu'ils auront couplé le compte MyGuiche.lu de l'exploitation avec leur smartphone.

Veuillez noter que **chaque administrateur est responsable des invitations qu'il envoie**. Toute personne invitée, quel que soit le rôle que vous lui avez attribué, peut accéder à toutes les informations et documents disponibles dans votre espace professionnel.

Nous vous conseillons de clarifier les tâches confiées au sein de votre exploitation.

### 4 Coupler mon espace professionnel avec mon smartphone ou ma tablette

Afin de pouvoir accéder à tout moment à votre compte MyGuichet.lu directement depuis votre smartphone ou tablette, vous devez le/la coupler avec l'application mobile MyGuichet.lu. Pour effectuer le couplage, vous devez déjà disposer d'un compte MyGuichet.lu. Il n'est pas possible de créer un compte directement via l'application mobile.

Pour créer son compte et l'espace professionnel, consultez le chapitre précédent.

#### 4.1 TELECHARGER L'APPLICATION MOBILE MYGUICHET.LU

Téléchargez gratuitement l'application mobile MyGuichet.lu sur votre smartphone :

Vous avez 2 possibilités de coupler votre smartphone à My Guichet :

- Couplage par code QR
- Couplage avec Luxtrust mobile ou Luxtrust Scan.

#### 4.2 COUPLAGE PAR CODE QR

#### 4.2.1 Etapes à réaliser sur ordinateur

Connectez vous d'abord à MyGuichet.lu de puis le navigateur de votre ordinateur, laptop ou tablette :

Démarches par thématique	<ul> <li>Actualités Événements de la</li> </ul>	a vie	Rechercher sur le site	Q Aide	Contact
Accueil > MyGuichet.lu					- 1
≪ ⊟ ⊲)					
MyGuichet.lu					
	Vous av	ez déjà un espace personn	el sur MyGuichet.lu ?		
			elDAS		
		Se connecter			
	Est-ce	votre première visite sur M	yGuichet.lu ?	(ATA)	
	C'est un plaisir de faire	• votre connaissance ! Consul	- tez notre rubrique d'aide et déc	ouvrez	
	comment créer facilemen	t votre propre espace personn de l'État luxembourg	el sur la plateforme interactive	sécurisée	
		der Etat tuxembourg	eois.		_



Sélectionner le mode authentification à l'aide de votre produit LuxTrust :



Après vous être connecté à l'aide de votre certificat LuxTrust, vous allez maintenant coupler votre smartphone. Pour cela, cliquez sur « Couplage mobile ».

	•				
MyGuichet.lu			Pas d'esp Vuplage mobile V Alex	ace sélectionné c Guichet	FR DE EN
Sélectionner un espace	. Veuillez sélectionner l'espace dans lequel vous s	ouhaitez réaliser des dé	marches administratives.		
Espace	privé		Espaces pro	ofessionnels	
Alex Guichet	Identifiant d'espace :	💼 Équip	pe rédactionnelle Guichet.lu	u Ide	ntifiant d'espace :
	🗘 Gérer me	s espaces			
Aide Contact Aspects légaux	Accessibilité   Plan du site				
( <u>vrenow</u>					
		_		-	

Une page s'affiche avec un code QR. Passez à l'appareil mobile que vous souhaitez coupler à votre compte MyGuichet.lu.

#### 4.2.2 Étapes à réaliser sur smartphone ou tablette

- 1. Ouvrez l'application mobile.
- 2. Appuyez sur "Couplez votre appareil".



Indiquez le **nom de l'appareil** qui permet d'identifier votre appareil lorsque vous couplez plusieurs appareils avec votre compte MyGuichet.lu.



- 1. Sélectionnez le type de couplage "Code QR".
- 2. Appuyez sur "Continuer".



Scannez le **code QR** affiché sur votre ordinateur.

Almenterin .		COUPLING MODILE	V Alex Guiched
suplage mobile			
	Voes iters sur is point de muipler votre compte MpGutient, is une de envarptione ou la statieters sur legant nots over installel / application mobile tripulations. A Four ou faire, il suffit de caustier, il stade de la camina de votre munitiphone ou tablete, il escade QH affichés sur cotrapage.		Currieux d'en savoir plus ? N'histor pas à dilictorpr nome application mobile sur les écres classiques :
	Vius pisoies également ougiter vetre compte à vetre unartphone directement su l'application mobile MyGoschet Au, en chossissent l'authentification par LucTrust Noble.		Information     Informati
	Note application realitie was permit d'ajouter des pièces jointes à vos dénancies et d'un assare le sale descrienres d'apouter sin aphanes en tablette. Vous pourse ajournes tomailse vas centraministes avec les différentes aéreilationalises ci initiar cartalises dénanches es ligar, comme vous le haires en la plateteres typolocites la partir de entre ordinateur (de horres ou partir de).		les ancés des ses l'andés des rechte
	Données personnelles Vous pourna égaloment acader à vou données personnelles récy protessancelles recoignées ouprès des administrations lauentourgeotais.		
	Par exemple, yous avec la possibilité d'y consultar et télécharger, sous format PDF, vos GovidCheck Certificats.		
Retour	Découpler mon mobile	]	
		_	

Couplage étape 2/3	
Choisissez un code secret à 6 chiffres Tapplication	pour protéger l'accès à
	* Champ obligatoire
Code secret *: ()	
Confirmez votre code secret *: 0	
	- 11
	ок
	- 18
Continuer	

Choisissez un **code secret à 6 chiffres** qui vous permet de déverrouiller l'application mobile par la suite.

Saisissez encore une fois votre **code secret à 6 chiffres** pour le confirmer.



Appuyez sur **"Activer la biométrie"** si vous souhaitez également déverrouiller l'application mobile par :

- reconnaissance faciale ; ou
- empreinte digitale.

Cette étape est facultative. Vous pouvez la passer en appuyant sur "Passer cette étape".





Appuyez sur **"Retour à l'accueil"** pour accéder à votre compte MyGuichet.lu.



Vous recevez également un **e-mail automatique** qui confirme le couplage de votre appareil mobile avec votre compte MyGuichet.lu.

<image/> <section-header><section-header><section-header><section-header><section-header><section-header><section-header><section-header><section-header></section-header></section-header></section-header></section-header></section-header></section-header></section-header></section-header></section-header>							
<section-header><text><image/><image/><text><text><section-header><section-header><section-header><section-header></section-header></section-header></section-header></section-header></text></text></text></section-header>	<		٠	Ū	5°		l
<page-header><text><text><section-header><section-header><section-header><section-header><section-header><section-header><section-header><section-header></section-header></section-header></section-header></section-header></section-header></section-header></section-header></section-header></text></text></page-header>	Your n Applic	agistration ation anter	to the My reception	guich	et	\$	
<section-header><section-header><section-header><section-header><text><text><text><text><text><text><text></text></text></text></text></text></text></text></section-header></section-header></section-header></section-header>	С	Centre des techni innei ur	ologies 1163	٢	4		
Corpsign fun appareil mobile avec voirs corpsi Ment en re pas segurado à en e nait. Desta en pas segurado à en e nait. Desta en alter Advector desta en advector desta en advector Barrado en alter desta desta desta desta desta desta desta en advector desta desta desta desta desta desta desta desta desta		<mark>My</mark> Gu	ichet	t.lu			
And dar me se signature à set e mail. Med dar me se signature à set e mail. Engan ALX SUCHT, Langue nicht Generghnen, And Cadater e de media and and Andrea and Andrea and Andrea Set and Andrea and Andrea and Andrea Mediatement Mediatement Mediatement Research and Andrea and Andrea E-Mail.	Coup	lage d'un apparei	il mobile avec	votre co	mpte	-	
Bergar ALX SURDIT, Separati multi, Bergintern, «An Caster I and analat Separation control of the second second second examples of the second second second second examples of the second second second second Containerum; C	Merci	de ne pas répond	re à cet e-mail				
oberson mer Leiker in der Greinen Ander (1998) 2429-25000 och un dieller einer Hannen einer Andere (1998) 2429-25000 Constituerent in Urspann <u>Brückschnitz</u> Koppele einen Medigertite mit Brenn WyGuldhet/Ju- Koppele in Verdigertite mit Brenn WyGuldhet/Ju-	Bonja L'app à voi Fappi	er ALEX GUICHET, areil mobile Smart to compte MyGuid cation mobile MyG	phone - Alex G setJu le 25/01/2 luichetJu.	uichet a i 025 à 11	itel couplé :53 via		
Contiluierent, L'Appen <u>Molicantala</u> Koppels alons Moligaritis mit ihren MyGuistusta- Kotte Bitte anteorien Sie recht auf diese E-Mat.	conta ou er	ofer le Helpdesk d utilisant le <u>formul</u>	e Guidhet.lu au	(+352) 2	47-82000		I
Ungen <u>Molaintata</u> Kappela sina Makigarita nit Turen <b>MyGuistes</b> /a- Kote Bite ontervien Sie nicht auf dess E-Mat.	Cord	alornent,					
Koppeln einen Nobilgarite mit Ihren MyGulchetJu- Konte Bilte anteorien Sie nicht auf diese E-Mal.	L'équ	ipe <u>MiGuichethi</u>					
Bite antworten Sie nicht auf diese E-Mal.	Kops	ein aines Nobilg <sup>5</sup>	ežis nit hren	MyGuio	het.iu-	-	
	Bitte	antworten Sie nich	t auf diese E-M	will.			I

#### 4.3 COUPLAGE AVEC LUXTRUST MOBILE OU LUXTRUST SCAN

Le couplage peut également se faire avec Luxtrust mobile ou Luxtrust Scan.

- 1. Sélectionnez le type de couplage "Luxtrust ».
- 2. Appuyez sur "Continuer".



Sélectionnez le produit LuxTrust avec lequel vous souhaitez effectuer le couplage (dans cet exemple, LuxTrust Mobile).



Saisissez votre **identifiant utilisateur** (user ID) et votre **mot de passe** (password).

Appuyez sur "Suivant".



Appuyez sur le code QR.

Appuyez sur "Accepter".



## Choisissez un **code secret à 6 chiffres** qui vous permet de déverrouiller l'application mobile par la suite.



Saisissez encore une fois votre **code secret à 6 chiffres** pour le confirmer.



Appuyez sur **"Activer la biométrie"** si vous souhaitez également déverrouiller l'application mobile par :

- reconnaissance faciale ; ou
- empreinte digitale.

Cette étape est facultative. Vous pouvez la passer en appuyant sur "Passer cette étape".





Appuyez sur **"Retour à l'accueil"** pour accéder à votre compte MyGuichet.lu.



Vous recevez également un **e-mail automatique** qui confirme le couplage de votre appareil mobile avec votre compte MyGuichet.lu.



# 5 Le formulaire SER – Suivi des surfaces – Transmission de photos

#### 5.1 INTRODUCTION - LE SYSTEME DE SUIVI DES SURFACES (AMS)

Depuis 2023 le système de surveillance des terres fait partie système intégré de gestion et de contrôle existant.

Entre juin et novembre, pour vérifier l'utilisation des parcelles, les cas d'utilisation (scénarios) suivants sont calculés pour chaque parcelle à l'aide des images satellites Sentinel.

1) Répartition et déclaration correctes des parcelles agricoles.

2) Reconnaissance des cultures

3) Vérification de l'activité agricole.

Le calcul se base sur les données de votre demande surfaces.. Les images satellites Sentinel sont analysées à l'aide d'algorithmes spécifiques pour chaque cas de figure. Les résultats obtenus sont ensuite analysés selon les étapes suivantes :

- Analyse des résultats brutes des calculs.
- Vérification des parcelles avec des discordances à l'aide d'images satellites haute résolution (VHR).
- Vérification si les discordances ont un impact sur les aides demandées.
- Pour les parcelles à divergences restantes, visite rapide sur les parcelles, soit par l'Unité de contrôle UNICO, soit par l'exploitant lui-même. Ces exploitants sont via une demande de prise de photos et peuvent à l'aide du formulaire SER – Suivi des surfaces – Transmission de photos des photos géoréférencées transmettre des photos géoréférencées comme preuve de la réalité sur le terrain.

La demande de surface est adaptée en conséquence. Aucune sanction n'est appliquée, seulement des montants indus ne sont pas payés.

#### 5.2 ETAPES DE LA PRISE DE PHOTOS

La prise de photos géoréférencées suit différentes étapes. En conséquence, le formulaire est subdivisé en différentes sections :

- 1. Information de l'exploitant.
- 2. Visualiser les demandes.
- 3. Sélectionner une parcelle.
- 4. Saisir des informations sur la parcelle.
- 5. Prendre ou joindre une photo existante.
- 6. Transmettre la réponse à l'administration.



#### 5.2.1 Types de photos à prendre

Il existe 2 types de photos à prendre :



• Les photos panorama : Ce sont des photos d'ensemble. Les photos montrent la parcelle entière ou une partie.



 Les photos Macros : Ce sont des photos de détail. Les photos montrent généralement une plante ou groupe de plante.

En cliquant sur le bouton (I) l'utilisateur peut se faire afficher des informations concernant la photo à prendre.

Après la prise de photo, vérifiez la qualité de la photo. En particulier vérifiez si la photo est conforme aux indications fournies. Le cas échéant, vous pouvez rejeter la photo et en prendre une nouvelle.



#### 5.2.2 Information de l'exploitant

En cas de divergence entre la déclaration dans la demande de surfaces et l'analyse des images satellites Sentinel vous recevez dans votre boîte mail un message, que vous avez reçu une communication de la part du Service d'économie rurale et vous êtes invité à la consulter sur votre espace professionnel de MyGuichet.lu :

MyGuichet (TEST) <noreply.guichet@ctie.etat.lu></noreply.guichet@ctie.etat.lu>	
gned By websphere@ctie.etat.lu,C=LU	
ci est un message automatique. rci de ne pas répondre à cet e-mail.	
us avez reçu une communication de la part de : Service d'Economie Rurale.	
tte communication concerne l'espace professionnel de : I	
ur la consulter, rendez-vous dans votre espace professionnel sur MyGuichet.lu à l'adresse suivante : <u>htt</u>	ps://redirect-stg.myguichet.lu/communication/open/142402?spaceId=353722
rdialement,	
	MyGuichet lu

En cliquant sur le lien présent le message, vous êtes redirigés vers la communication en question.

( Communication		
SER_MAGIS Clarification de votre déc	ven. 62/08	
Soniour.		
/ous venez de recevoir une de géo-référencées. Veuillez utili procéder à la démarche.	mande de prise de photos ser le lien ci-après pour	
Suten Tag.		
Sie haben soeben eine Anfrag georeferenzierter Fotos erhall olgenden Link, um den Vorga	: zur Aufnahme en. Bitte nutzen Sie den ng durchzuführen.	
PIÈCES JOINTES	_	
n'y a aucune pièce jointe		
SERVICES SUGGÉRÉS		
Leo4Cap unico (FR)	Consulter	

Vous accéder à la demande de prise de photos dans votre espace professionnel en cliquant sur le bouton :



#### 5.2.3 Visualiser les demandes

Dans le répertoire « Agriculture, Sylviculture & Viticulture » de « Mes données professionnelles » vous trouvez la démarche SER – Photos pour suivi des surfaces (AMS).



En cliquant sur la démarche, vous êtes dirigés vers l'affichage des parcelles en attente d'une réponse. Les parcelles nécessitant une photo sont montrées sur la carte en jaune et également affichées sous forme de liste. Sur la liste il y a la possibilité de filtrer selon la date souhaitée de réception.



#### 5.2.4 Sélectionner une parcelle

Pour répondre à la demande de photos, **vous devez créer une démarche par parcelle**. Vous avez deux possibilités pour le faire :

- En sélectionnant la parcelle sur la carte,
- En cliquant le bouton « Créer » de la parcelle de votre choix sur la liste.



Vous arrivez à la section pour saisir les informations relatives à la parcelle en question :

Un certain nombre d'informations comme le numéro d'exploitation et le numéro FLIK sont déjà préremplis. Vous pouvez changer la parcelle de votre choix si souhaitée.

#### 5.2.5 Saisir des informations sur la parcelles

Pour avancer dans la démarche, cliquez sur « étape suivante ». Vous pouvez également quitter la démarche en cliquant sur « Reprendre plus tard ». Dans ce cas, la démarche est sauvegardée automatiquenent.

11:05 🗑 💩 🔷 🗣 🖟	1	11:06 🗑 💩	
Quitter C		Quitter	
SER : Suivi des surfaces - ≡ Transmission des photos	] [	SER : Suivi de Transmissior	es surfaces - 1 des photos
Exploitation	0,	13090 : sélectior	d'une parcelle
Exploitation*	Re	este 1 parcelle(s)	
E * Type de contrôleur	N	luméro de parcelle	Nom de la parcelle
OWNER	D 2	0 Date d'échéance 23/05/2025	Sélectionner
REPRENDRE ÉTAPE PLUS TARD SUIVANTE		+ - N0185.447	NOLASI
		K REPREND PLUS TAF	RE ÉTAPE RD SUIVANTE
- • E		•	• •

_		14:36 🔿 🗄	₹ 🛙
1	Si demandé, vous devez confirmer la culture.	Quitter	с
2	Vous avez la possibilité de saisir un commentaire.	SER : Suivi des surfaces - Transmission des photos	=
3	Cochez la case si les surfaces ne sont plus agricoles	: détails de la parcelle 774 Date d'échéance 05/06/2025	
		Nom de la culture déclarée	
		Blé - hiver, panifiable (24)	
		Surface non agricole	
		Nom de la culture à confirmer*	
		Sélectionner une valeur	*
		Nombre de points de contrôle	_
		3	
		Information(s)	
		Une demande de photo géotaggée est demandée en raison : - Reconnaissance de culture	
		Commentaire	
	2		

•

En cliquant sur « Etape suivante », vous arrivez à l'étape « prendre ou joindre une photo ».

#### 5.2.6 Prendre ou joindre une photo

Cliquez sur **« Joindre »** pour ajouter une photo (= « preuve ») à votre démarche.

Vous avez deux possibilités :

- 1. Prendre une photo à l'aide de votre appareil.
- 2. Joindre une photo existante.

La deuxième option est utile **lorsque vous avez déjà pris une photo de votre parcelle lors d'une visite antérieure** pour vérifier l'état de votre culture.

Elle peut également servir, lorsque vous n'avez pas de connexion au réseau Internet sur votre parcelle.

Dans ce cas, vous quittez la démarche à l'aide du bouton « reprendre plus tard, et vous prenez la ou les photos normalement avec votre portable.





Lorsque vous êtes à un endroit où vous avez à nouveau une connexion au réseau (par exemple votre bureau), vous reprenez votre démarche et joignez la photo prise préalablement.



Lorsque vous prenez une photo hors de la démarche *SER – Suivi des surfaces – Transmission de photos,* veiller à ce que la fonction GPS de votre portable soit allumée. Ceci est nécessaire afin que les photos prises soient géoréférencées.

Le format accepté est JPEG et la taille maximale 15,00 MB.

Lorsque vous prenez la photo à l'aide de la fonctionnalité existante dans la démarche, le géoréférencement de la photo se fait automatiquement.

#### Prendre une photo à l'aide de votre appareil.

Pour prendre une photo à l'aide de la fonctionnalité de prise de photo prévue dans la démarche, cliquez sur le bouton **« Prendre une photo :** 

Prendre une photo

Le guidage vers le point de prise de photo est initialisé et l'application vous guide vers le point de prise de photo :









, vous pouvez vous faire guider, à l'aide de Google Maps, (ou similaire en A l'aide du bouton fonction de ce que vous avez défini sur votre téléphone par défaut), à l'endroit de prise de photos..

÷

↑, \$

0

×



Lorsque vous vous approchez de moins de 500 m du point de prise de photo, le point de prise de photo est affiché sur votre portable. A une distance supérieure de 500 m, seulement la distance à parcourir est affichée.

Affichage du point de prise de photo :



Lorsque vous avez atteint le point de prise de photo, le point à prendre en photo est affiché sur votre portable. Le bouton pour prendre la photo s'affiche :



L'application vous assiste à prendre la photo convenablement :



Lorsque la direction de la visée est correcte, le bouton de prise de photo s'affiche et vous pouvez prendre la photo.



Lorsque vous êtes satisfait de la photo, vous pouvez l'accepter la photo, sinon rejetez la et vous pouvez reprendre une nouvelle.

Lorsque vous acceptez la photo, cliquez sur le bouton **« confirmer ».** Celle-ci est alors automatiquement jointe à votre démarche.



Ensuite revenez à la démarche en cliquant sur le bouton « revenir à la démarche ».



#### 5.2.7 Transmettre la réponse à l'administration.

Dans votre démarche, Le formulaire SER – Suivi des surfaces – Transmission de photos est indiqué comme « *transmissible* » et la preuve photo est indiqué comme « *joint* ».

15:48 🛞 🔒 🕲 🔍 🖤 🛢
← Détail …
2025-4002-W796
En préparation
Dossier ^
TOTAL : 1 formulaire, 0 annexe, 4 pièces jointes Formulaire
SER : Suivi des surfaces - Transmission des photos
Pièces jointes
Preuve à fournir - Photo macro
Remplacer
Preuve à fournir - Photo panorama Edité le 03/06/2025 15:47:54
- • · ·

En cliquant sur le bouton **Remplacer** vous pouvez encore revenir en arrière et remplacer la photo.

Il vous reste à transmettre la démarche en poussant le bouton « Transmettre » :

16:52 🖪 🛞 🔒 🛆 🔹 🖤 😭	
← Détail …	
2025-A002-W7786 SER : Suivi des surfaces - Transmission des photos	
En préparation	
Votre démarche est prête à être transmise à l'organisme. Cliquez sur le bouton "Transmettre".	
Transmettre	]
Dossier ^	
TOTAL : 1 formulaire, 0 annexe, 4 pièces jointes Formulaire	
SER : Suivi des surfaces - Transmission des  photos Edité le 03/06/2025 15:41:32	
Transmissible Voir les détails v Éditer	
Pièces jointes	
Preuve à fournir - Photo macro Edité le 03/06/2025 15:47:37 Joint	
< • •	



Votre démarche est transmise.

16:52 🖪 🛞 🔓 🙆 🔹	♥ 🔒				
← Détail					
2025-A002.W796 SER : Suivi des surfaces - Transmission des photos					
Transmis					
Dossier	^				
TOTAL : 1 formulaire, 0 annexe, 4 pièces jointes Formulaire					
SER : Suivi des surfaces - Transmission des photos vis le 02/06/2025 10:52:31 Transmis Voir les détails v					
Pièces jointes					
Preuve à fournir - Photo macro Transmis le 03/06/2025 16:52:31 Transmis					
Preuve à fournir - Photo panorama Transmis le 03/06/2025 16:52:31 Transmis					
Preuve à fournir - Photo macro Transmis le 03/06/2025 16:52:31					
• • •					

Vous pouvez vous arrêter ou passer à la parcelle suivante en repassant dans le répertoire « Agriculture, Sylviculture & Viticulture » de « Mes données professionnelles » où vous retrouvez la démarche SER – Suivi des surfaces – Transmission de photos.

#### 5.3 QUE FAIRE LORSQUE VOUS N'AVEZ PAS DE RESEAU ?

En cas d'absence de réseau internet, la démarche n'est pas transmissible. Elle reste sauvegardée dans votre espace professionnel et peut être reprise plus tard dans un endroit où il y a du réseau.

Vous pouvez aussi envoyer la démarche à partir de votre ordinateur une fois revenu à votre bureau.

Un message vous avertissant d'un problème de précision est également affiché :

